



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

**FRANCE
NATION
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer

Comité interministériel de la logistique (Cilog)





Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique

« La filière de la logistique, secteur clé de notre résilience et de notre économie, poursuit sa structuration pour réaliser sa transition énergétique dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone. Optimisation des flux et du foncier, report modal, amélioration du remplissage des véhicules, éco-conduite, électrification des flottes et carburants alternatifs... Ce sont autant de leviers pour atteindre nos objectifs, réaffirmés aujourd'hui par la présentation de cette stratégie en CILOG, que nous accompagnons à travers des dispositifs de pilotage et de financement. »



Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie

« Le Comité interministériel de la logistique de ce jour démontre une nouvelle fois la pertinence des échanges entre les pouvoirs publics et les professionnels pour co-construire l'avenir d'une filière économique. C'est tous ensemble que nous parviendrons à définir une planification crédible de la décarbonation de la filière logistique, au service de l'industrie dans son ensemble. Je ne dissocie pas la logistique de l'industrie, pour moi il s'agit bien d'un seul et même écosystème. »



Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports

“ Après trois années de co-construction entre les pouvoirs publics et la filière logistique, nous franchissons une nouvelle étape avec la mise en place de la stratégie nationale de la logistique lors de ce 3e comité interministériel de la logistique. Cette stratégie permettra de nous doter collectivement d'objectifs ambitieux pour faire de la France un territoire à l'avant-garde de la logistique durable en alliant performance et compétitivité au service de la souveraineté et de la résilience économique européenne. “

LE 3^{ème} COMITE INTERMINISTERIEL DE LA LOGISTIQUE

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, Clément Beaune, ministre délégué chargé de Transports et Anne-Marie Idrac, présidente de France Logistique ont tenu ce lundi 12 décembre le 3^e Comité Interministériel de la Logistique.

Le Cilog réunit chaque année les décideurs publics et privés qui conduisent la politique de la France en matière de Logistique. Après trois années de travail collectif constructif qui aura permis d'accélérer la prise en compte de la logistique dans ses politiques publiques, le Cilog a été l'occasion de présenter la stratégie nationale de logistique qui dessine les grandes orientations que l'Etat propose en la matière.

Le Cilog a été l'occasion de valoriser des avancées significatives dans le soutien financier aux innovations portées par différents ministères :

- Annonce des 6 premiers lauréats de l'appel à projet Logistique 4.0, dispositif de France 2030 instruit par l'Ademe doté d'une enveloppe de 90 M€ ;
- Annonce des lauréats de l'appel à projet écosystème poids lourds électrique, de France Relance, instruit par l'Ademe pour 65 M€ ;

Annonce d'une suite au programme InterLUD pour accompagner le déploiement des chartes de logistiques urbaines dans 41 intercommunalités de plus de 100 000 habitants.

Les listes des différents lauréats sont annexées par dispositif au présent dossier de presse.

A noter que les lauréats de l'axe « logistique durable » de l'appel à programme du dispositif des certificats d'énergie seront annoncés ultérieurement par la ministre de la Transition énergétique, **Agnès Pannier-Runacher**.

Le Cilog a été également l'occasion pour les ministres d'annoncer plusieurs mesures attendues par la profession notamment la mission confiée à l'IGEDD pour analyser l'opportunité et les conditions d'une expérimentation de l'éco-combi sur le territoire national, la mission confiée à Philippe Barbier, président de la confédération des grossistes de France de préfigurer un comité technique de liaison de la logistique urbaine des professionnels, alter égo du comité technique de liaison des collectivités qu'anime le Groupement des autorités représentative de transport.

Les ministres ont salué le travail partenarial conduit dans le cadre de la charte d'engagement volontaire pour l'immobilier logistique et en région au sein des conférences régionales de la logistique. Ces travaux permettent de décliner au plus près des territoires la stratégie nationale et d'intensifier les travaux partenariaux pour articuler les politiques de report modal, de réindustrialisation et de stratégie foncière dédiée à la logistique.

Les ministres ont donné rendez-vous au printemps prochain pour annoncer les lauréats de la 2^e relève de la logistique 4.0 et détailler la politique d'innovation de la stratégie nationale logistique.

CHIFFRES CLES DE LA LOGISTIQUE

En regroupant la manutention, la conduite, l'organisation des transports et le conditionnement des marchandises, la logistique s'illustre comme **une activité majeure de l'économie française** essentielle à son développement.

Par son omniprésence, elle est indispensable au système de production et de distribution et contribue par ses services à l'efficacité des autres activités. La logistique est en ce sens une épine dorsale sans laquelle les entreprises ne pourraient fonctionner avec succès.

Avec une activité évaluée à plus de 235 milliards d'euros, le transport et l'entreposage contribuent en 2021 à près de 10 % du PIB et s'illustrent comme une activité majeure de l'économie. Avec une création nette de plus de 17 000 emplois en 2021, la filière est également génératrice d'emplois et retrouve son niveau d'avant crise en cumulant hors intérim plus de 1,4 million de salariés, soit 7,4 % de l'emploi salarié du secteur privé.

En regroupant près de 430 000 salariés, le transport routier de marchandises (TRM) est le principal pourvoyeur de l'emploi dans la filière, mais c'est néanmoins l'activité d'entreposage et de manutention qui apparaît comme la plus dynamique en termes de création d'emplois et ce depuis plusieurs années. L'intérim bat des records et atteint son plus haut niveau en 2021 dans l'activité de transport et d'entreposage avec une croissance de plus de 90 % des effectifs employés en intérim sur ces dix dernières années.

Concernant l'activité de la branche du transport terrestre de marchandises, elle s'élève à 334 milliards de tonnes-kilomètres (t.km) en 2021 et est en hausse pour l'ensemble des modes par rapport à 2020 : transport ferroviaire (+ 14,3 %), transport routier par poids lourds (+ 1,8 %) et transport fluvial (+ 4,0 %). Dans la répartition des flux, le transport terrestre de marchandises est marqué par une prépondérance du transport routier qui occupe toujours une place hégémonique (87,3 % de part modale) vis-à-vis des modes alternatifs que sont le transport par rail (10,7 % de part modale) et la voie fluviale (2 % de part modale). Cette activité du transport routier est tirée par la croissance d'un pavillon français qui résiste (+ 3,7 %) quand le pavillon étranger poursuit un déclin (- 0,7%) précédemment amorcé en 2020. Toutefois, si le transport routier est en hausse en France, est fait état d'une première baisse depuis l'année 2015 de la part modale de la route en faveur d'un report vers le rail qui voit sa part modale croître de 1,1 point en 2021.

Ces modes alternatifs à la route s'inscrivent au cœur des réflexions sur les problématiques de développement soutenable et de limitation des émissions de CO2. Ils sont jugés vertueux d'un point de vue environnemental et disposent d'une importante capacité de massification des flux. Ainsi, si la hausse des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble du transport terrestre de marchandises en France reste limitée sur période longue (+ 6,8 % entre 1990 et 2021), c'est en lien avec la réduction des émissions du fret ferroviaire et du fret fluvial, respectivement de 67% et de 1,1%, dû principalement à la baisse des trafics. Sur la question de l'efficacité énergétique, est fait le constat d'une réduction de l'énergie consommée par unité de distance

parcourue pour l'ensemble des modes entre 1990 et 2020 : transport routier (-25%), transport ferroviaire (-25%), transport fluvial (-33%). En 2020, le transport par rail s'illustre toutefois comme 4 fois moins intense en énergie (en kWh/t.km) que le transport routier et 2,5 fois moins intense en énergie que le transport fluvial à service rendu égal (une tonne-kilomètre).

Concernant le foncier logistique, qui illustre l'inscription territoriale des chaînes logistiques, en France métropolitaine les entrepôts et plateformes logistiques (EPL) de plus de 5 000 m² totalisent 83 millions de m² en 2021 ; une surface totale sensiblement en hausse dans le temps (+45,1 % depuis 2010) et les besoins en entrepôts continuent d'augmenter en lien avec la dynamique de l'e-commerce. Sur le plan spatial, cela se traduit par des constructions d'entrepôts qui sont chaque année depuis 2015 supérieures en surface aux constructions de bureau ou de commerce. Le marché apparaît toutefois sous tension avec une raréfaction des terrains dédiés à la logistique qui s'accélère quand la demande sur les biens de plus de 10 000m² atteint un record historique en 2021 (+34 % par rapport à 2020). L'intérêt pour cette classe d'actifs est fort. L'entreposage et les services auxiliaires regroupent près de 65 % des investissements étrangers dans le secteur du transport et de l'entreposage avec des investissements en hausse de 14 % en 2021, ce qui témoigne de l'attractivité du marché.

Plus de chiffres sur la première édition du tableau de bord national de la logistique mis en place par l'Université Gustave Eiffel [téléchargeable ici](#).

LAUREATS DES APPELS A PROJET

A l'occasion du CILOG 2022, le Gouvernement annonce les lauréats des appels à projets « Ecosystème des véhicules lourds électriques » et « Logistique 4.0 ».

- **Les 24 lauréats de l'appel à projet « Ecosystème des véhicules lourds électriques »**

Le transport routier de marchandises et de voyageurs est confronté à deux défis majeurs. D'une part, 23% de ses émissions de gaz à effet de serre proviennent des poids lourds et des autobus/autocars. D'autre part, le renouvellement des flottes de véhicules et la transition vers les véhicules électrifiés nécessitent des investissements importants de la part des transporteurs et des constructeurs.

Afin d'atteindre les objectifs nationaux et européens de réduction des émissions de CO₂, le Gouvernement a lancé, en mars 2022, la mise en place d'un appel à projets (AAP) « Ecosystèmes des véhicules lourds électriques », doté d'une enveloppe de 65 M€, visant à soutenir l'acquisition et la location longue durée de véhicules lourds électriques, ainsi que l'installation de bornes de recharge électrique en adéquation avec leur usage.

Opéré par l'Ademe, cet appel à projets a connu un très fort succès dès sa première relève, avec 24 projets soutenus sur 70 déposés, représentant près de 300 M€ d'investissements dont 64 M€ d'aides publiques. Ce soutien de l'Etat permettra de financer l'acquisition de 545 véhicules lourds électriques neufs, dont 84 camions, 236 bennes à ordures ménagères, 204 autobus et 21 autocars, ainsi que le déploiement des points de recharge associés.

Sur le plan environnemental, ce sont près de 30 000 tCO₂ qui seront évitées chaque année, sans compter les autres effets positifs de ces projets en matière d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction de la pollution sonore, dans un contexte où nombre de ces véhicules circuleront en ville.

L'appel à projets sera relancé en 2023 et des modalités nouvelles qui privilégieront les usages dont l'électrification est la plus difficile.

- **Lauréats de l'appel à projet « Logistique 4.0 » de France 2030**

L'appel à projet Logistique 4.0, lancé en octobre 2021 et opéré par l'ADEME dans le cadre de la stratégie d'accélération Digitalisation et Décarbonation des Mobilités du programme France 2030 du Gouvernement, s'est donné pour objectif d'améliorer la compétitivité de la chaîne logistique en France et maîtriser son impact environnemental.

Les 6 premiers projets, issus du 1^{er} relevé de février 2022, représentent un investissement industriel total de 37 millions d'euros pour le développement de solutions innovantes pour la logistique, dont près de 13 millions d'euros de soutien public dans le cadre du programme France 2030.

Ils participeront à développer de nouvelles plateformes de digitalisation des flux et démarches de transport de marchandises, à renforcer la robustesse de notre logistique industrielle ou encore à décarboner la livraison du dernier kilomètre dans les centres villes. Une nouvelle liste de lauréats sera présentée dans les prochains mois à l'issue du 2nd relevé, pour une enveloppe globale de financements disponibles de 90 millions d'euros. Au total, ce sont plus de 65 projets qui ont été déposés, illustrant le succès marquant du dispositif.

Ce soutien public sans précédent en faveur d'une logistique digitalisée, décarbonée et automatisée s'inscrit dans un contexte de structuration de la filière avec la création de France Logistique en 2020 et la construction progressive d'une politique publique de la logistique impliquant l'Etat, les territoires et l'ensemble des acteurs concernés, comme l'illustrent les Comités Interministériels de la Logistique organisés depuis maintenant 2 ans.

Cette dynamique doit permettre de renforcer la compétitivité du secteur en France, qui représente aujourd'hui 10 % du PIB national, 200 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 1,8 millions d'emplois. Elle doit également accompagner la transition écologique du transport de marchandises, qui pèse pour environ un tiers des émissions du transport, premier secteur d'émissions en France.

*** A propos de France 2030 ***

Le plan d'investissement France 2030 :

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les

futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).

- **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- Est piloté par le **Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la **Première ministre** et mis en œuvre par **l'Agence de la transition écologique (ADEME)**, **l'Agence nationale de la recherche (ANR)**, **Bpifrance**, et la **Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)**.

Retrouvez en ligne :

- [La stratégie nationale logistique](#)
- [La liste des différents lauréats](#)

Comité interministériel de la logistique (Cilog)

Contacts presse

Service presse d'Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique

Tél : 01 40 81 13 25

Mél : presse.mte@climat-energie.gouv.fr

Service presse de Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie

Tél : 01 53 18 46 19

Mél : presse@industrie.gouv.fr

Service presse de Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports

Tel : 01 40 81 12 28

Mel : presse.mt@transports.gouv.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*